



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

**PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

**ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**DENOMINATION DU NOUVEAU CENTRE SOCIAL SIS 30 RUE DE COURTAIS MONTFERMEIL**

***Sur proposition de Franck BARTH.***

Le projet de préfiguration du Centre social a été validé par le conseil d'administration de la CAF de Seine-Saint-Denis, les axes ont été validé en Conseil Municipal le 31 janvier 2024, la convention de préfiguration est signée. Les travaux de rénovation touchent à leur fin, l'aménagement de l'équipement est en cours, la commission de sécurité a validé la possibilité d'ouverture de l'équipement. L'ouverture a eu lieu lundi 4 mars 2024 sous réserve de la disponibilité de l'agent d'accueil. Le choix du nom de l'équipement devient primordial pour permettre aux habitants de s'approprier et identifier ce nouveau lieu. Le nom soumis au vote est AGORA, Terre des hommes. Le terme Agora pour l'ancrage démocratique de ce lieu, qui a vocation telle la place publique de libérer la parole et de permettre aux habitants de s'impliquer dans les projets municipaux. Le choix de Terre des hommes, ouvrage autobiographique qui relate l'aventure de la conquête aéropostale revêt un caractère philosophique. En effet, Antoine de Saint-Exupéry nous livre une vision de la planète vue d'en haut, il nous incite à prendre de la hauteur et met en exergue ce qui relie les hommes : la solidarité, la responsabilité et le dépassement de soi qui nous unis. Toutes ces valeurs qui font l'essence des Centres sociaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 et l'article L. 2122-29,

DEL2024\_03\_016

Vu la délibération n°2023\_06\_144 du 28 juin 2023 relative au dépôt et à la signature des autorisations d'urbanisme nécessaires à la transformation de l'ex-antenne CPAM, sise 30 rue de Courtais (93370 Montfermeil), en un centre social,

Vu la délibération n°2024\_01\_011 du 31 janvier 2024 validant les axes du projet de préfiguration et le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ouverture du Centre social,

Vu la nécessité de choisir un nom officiel pour le Centre social de Montfermeil,

Considérant, que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal,

Considérant, que la livraison de l'équipement a été effective à compter du 22 février 2024, après passage de la commission de sécurité,

Considérant l'importance de sélectionner une dénomination qui reflète les valeurs et la mission du Centre social de Montfermeil ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'approuver le nom « AGORA, Terre des Hommes » pour le centre social sis 30 rue de Courtais, 93370 Montfermeil.

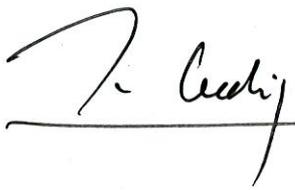
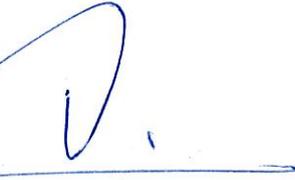
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ETAT RELATIF AUX INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

Chaque année, les collectivités territoriales doivent établir un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros et en brut, perçues par les élus pour tout mandat ou fonction exercés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'état relatif aux indemnités de toute nature des élus municipaux, ci-annexé,

Considérant que chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat,

DEL2024\_03\_017

Considérant que cet état est communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la Commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De prendre acte de la présentation de l'état relatif aux indemnités de toute nature des élus municipaux ci-annexé.

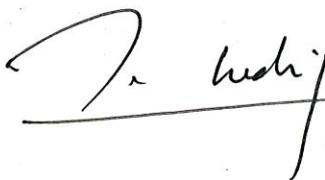
**Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djenu DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

**PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

**ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**FRAIS DE REPRESENTATION ANNUELS DE MONSIEUR LE MAIRE**

*Sur proposition de Jean ARSLAN.*

Les frais de représentation du Maire représentent les dépenses engagées par ce dernier dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Le montant des frais de représentation est fixé par le Conseil Municipal sur les ressources ordinaires de la commune. Aussi, ces frais sont pris en charge selon une enveloppe annuelle et sur présentations de justificatifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123- 19,

Considérant que les frais de représentation du Maire correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul à l'occasion de l'exercice de ses fonctions on dans l'intérêt de la commune,

Considérant la nécessité de définir une enveloppe globale pour une année,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire,
2. De fixer le montant annuel de l'enveloppe des frais de représentation à 13 000 €,
3. De préciser que le remboursement des frais de représentation engagés par Monsieur le Maire ne se fera que sur présentation de justificatifs correspondants.
4. De dire que ce montant annuel est fixé jusqu'en 2026.

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :**

**30 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU*

**2 CONTRE**

*M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU*

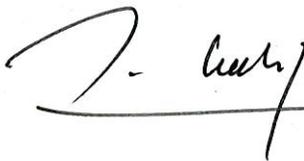
**2 ABSTENTIONS**

*Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

#### ***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

DEL2024\_03\_019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9 modifié,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération DEL2022\_09\_118 du conseil municipal du 28 septembre 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL\_09\_119 du conseil municipal du 28 septembre 2022 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL\_03\_026 du conseil municipal du 29 mars 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération DEL\_06\_122 du conseil municipal du 28 juin 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que les autorisations de programme permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement,

Considérant qu'il convient d'ajuster régulièrement les autorisations de programme et crédits de paiement,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de dépenses modifiés, tels que présentés ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP 2022	6 664 400.00 €	2 383 600.00 €	9 048 000.00 €	253 155.63 €	3 048 945.45 €	5 436 416.02 €	309 482.91 €
VOIRIE/ AP2022	7 783 000.00 €	1 480 000.00 €	9 263 000.00 €	21 550.68 €	5 707 089.32 €	3 174 360.00 €	360 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 447 400.00 €</b>	<b>3 863 600.00 €</b>	<b>18 311 000.00 €</b>	<b>274 706.31 €</b>	<b>8 756 034.77 €</b>	<b>8 610 776.02 €</b>	<b>669 482.91 €</b>

2. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de recettes modifiés, tels que présentés ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP2022	1 120 000.00 €	- €	1 120 000.00 €	- €	336 000.00 €	560 000.00 €	224 000.00 €
VOIRIE/ AP2022	1 511 003.20 €	- €	1 511 003.20 €	- €	1 208 802.56 €	302 200.64 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 631 003.20 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 631 003.20 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 544 802.56 €</b>	<b>862 200.64 €</b>	<b>224 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :  
32 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

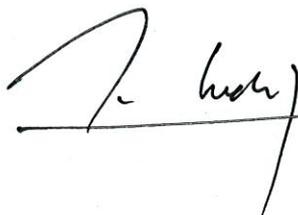
**2 ABSTENTIONS**

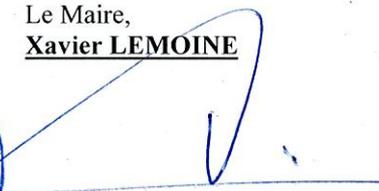
M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**





**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le  
Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



DEL2024\_03\_020

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 34



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024**

#### ***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal de la Ville de Montfermeil pour l'année 2024. Les propositions budgétaires pour l'exercice 2024 sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024 ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2311-2, L. 2312-1, L. 2312-3 et L. 2312-4,

Vu la délibération n°DEL2024\_01\_001 du 31 janvier 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

.../...

1/6

Vu le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte,

Après en avoir délibéré,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'adopter au niveau du chapitre le budget de la Ville de Montfermeil pour l'année 2024 s'équilibrant en recettes et en dépenses et se présentant comme suit:

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	13 591 848,04	0,00	12 908 809,78	12 908 809,78	12 908 809,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 180 000,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 397 860,61	0,00	5 562 156,24	5 562 156,24	5 562 156,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>43 199 708,65</b>	<b>0,00</b>	<b>43 500 966,02</b>	<b>43 500 966,02</b>	<b>43 500 966,02</b>
66	Charges financières	570 000,00	0,00	561 000,00	561 000,00	561 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 209,60	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	475 054,11		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>44 264 972,36</b>	<b>0,00</b>	<b>44 082 966,02</b>	<b>44 082 966,02</b>	<b>44 082 966,02</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	4 527 877,09		4 352 189,24	4 352 189,24	4 352 189,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 600 000,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 127 877,09</b>		<b>6 952 189,24</b>	<b>6 952 189,24</b>	<b>6 952 189,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 392 849,45</b>	<b>0,00</b>	<b>51 035 155,26</b>	<b>51 035 155,26</b>	<b>51 035 155,26</b>

.../...

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 236 038,82	0,00	3 661 853,28	3 661 853,28	3 661 853,28
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 916 295,00	0,00	5 518 444,84	5 518 444,84	5 518 444,84
731	Fiscalité locale	25 542 372,00	0,00	28 364 278,90	28 364 278,90	28 364 278,90
74	Dotations et participations (3)	13 204 909,39	0,00	12 553 040,24	12 553 040,24	12 553 040,24
75	Autres produits de gestion courante (3)	456 600,00	0,00	449 538,00	449 538,00	449 538,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>48 656 215,21</b>	<b>0,00</b>	<b>50 847 155,26</b>	<b>50 847 155,26</b>	<b>50 847 155,26</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	96 914,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>48 753 129,21</b>	<b>0,00</b>	<b>50 889 155,26</b>	<b>50 889 155,26</b>	<b>50 889 155,26</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	245 438,00		146 000,00	146 000,00	146 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>245 438,00</b>		<b>146 000,00</b>	<b>146 000,00</b>	<b>146 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48 998 567,21</b>	<b>0,00</b>	<b>51 035 155,26</b>	<b>51 035 155,26</b>	<b>51 035 155,26</b>

.../...

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 621 400,00	0,00	2 060 258,77	2 060 258,77	2 060 258,77
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	27 080 549,51	0,00	10 312 169,32	10 312 169,32	10 312 169,32
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 940 000,00	0,00	11 279 000,00	11 279 000,00	11 279 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>32 641 949,51</b>	<b>0,00</b>	<b>23 796 428,09</b>	<b>23 796 428,09</b>	<b>23 796 428,09</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 914,91	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	345 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 146 739,40	0,00	4 126 287,89	4 126 287,89	4 126 287,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	300 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 799 354,31</b>	<b>0,00</b>	<b>5 126 287,89</b>	<b>5 126 287,89</b>	<b>5 126 287,89</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>42 641 303,82</b>	<b>0,00</b>	<b>29 122 715,98</b>	<b>29 122 715,98</b>	<b>29 122 715,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	245 438,00		146 000,00	146 000,00	146 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 073 000,00		4 257 000,00	4 257 000,00	4 257 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 318 438,00</b>		<b>4 403 000,00</b>	<b>4 403 000,00</b>	<b>4 403 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 959 741,82</b>	<b>0,00</b>	<b>33 525 715,98</b>	<b>33 525 715,98</b>	<b>33 525 715,98</b>

.../...

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 045 259,96	0,00	1 684 802,56	1 684 802,56	1 684 802,56
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	12 943 700,41	0,00	17 766 724,18	17 766 724,18	17 766 724,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>13 988 960,37</b>	<b>0,00</b>	<b>19 451 526,74</b>	<b>19 451 526,74</b>	<b>19 451 526,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 218 480,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	15 315 018,38	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	300 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 858 498,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 665 000,00</b>	<b>2 665 000,00</b>	<b>2 665 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>32 047 458,75</b>	<b>0,00</b>	<b>22 316 526,74</b>	<b>22 316 526,74</b>	<b>22 316 526,74</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 527 877,09		4 352 189,24	4 352 189,24	4 352 189,24
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 600 000,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 073 000,00		4 257 000,00	4 257 000,00	4 257 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>8 200 877,09</b>		<b>11 209 189,24</b>	<b>11 209 189,24</b>	<b>11 209 189,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 248 335,84</b>	<b>0,00</b>	<b>33 525 715,98</b>	<b>33 525 715,98</b>	<b>33 525 715,98</b>

.../...

2. D'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans le limite des conditions définies dans l'instruction M57.

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :**

**30 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

**2 CONTRE**

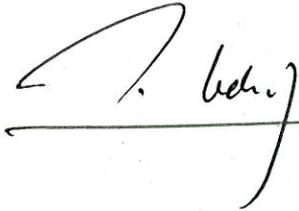
M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU

**2 ABSTENTIONS**

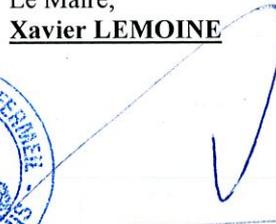
Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

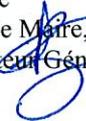
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF RELATIF AU BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN POUR 2024**

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe de la Ville de Montfermeil nommé « Parking » pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2311-2, L. 2312-1, L. 2312-3 et L. 2312-4,

Vu la délibération n°2023\_11\_186 du 16 novembre 2023 créant un budget annexe au budget principal de la ville nommé « parking » et géré sous la nomenclature comptable et budgétaire M4,

Vu la délibération n°2024\_01\_001 du 31 janvier 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter au niveau du chapitre le budget annexe de la Ville de Montfermeil pour l'année 2024 s'équilibrant en recettes et en dépenses et se présentant comme suit :

VILLE DE MONTFERMEIL - PARKING SOUTERRAIN - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	54 067,00	54 067,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	54 067,00	54 067,00	54 067,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	54 067,00	54 067,00	54 067,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>	<b>54 067,00</b>

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

**30 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

**4 ABSTENTIONS**

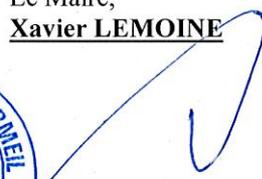
M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**





**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **FONCTIONNEMENT DU PARKING SOUTERRAIN - CREATION D'UNE REGIE AUTONOME**

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

Dans une volonté de renfort de l'attractivité commerciale en centre ville, le parking souterrain nommé parking du commerce aura vocation à offrir une offre de stationnement payante en centre ville. Le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises sur le dossier du parking notamment sur l'adoption d'un budget annexe et d'une grille tarifaire. Afin de poursuivre les démarches administratives, il est nécessaire de nommer un conseil d'exploitation et un directeur.

Le Conseil Municipal,

Vu le chapitre 1er nommé Régies municipales du Code général des collectivités territoriales et les Articles R2221-1 à R2221-99,

Vu l'article L1412-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent

une régie soumise aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. »

Vu l'article L.2221-14 du Code général des collectivités territoriales qui mentionne que « Les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. »,

Vu l'article L.2221-14 du Code général des collectivités territoriales qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale choisissant de gérer directement des SPIC, de recourir à la régie dotée de l'autonomie financière (ou à une régie personnalisée). Cette autonomie se traduit concrètement par l'existence d'organes spécifiques (conseil d'exploitation, directeur) et par l'adoption d'un budget propre,

Considérant que par délibération 2023\_11\_186 du 16 novembre 2023 il a été créé un budget annexe au budget principal de la ville nommé parking, géré sous la nomenclature M4,

Considérant que par délibération 2024\_01\_002 du 31 janvier 2024, la tarification du parking nommé parking du commerce a été arrêtée,

Considérant que ce parking relève d'un service public industriel et commercial,

Considérant que à des fins de simplification il n'est pas envisagé que ce SPIC dispose d'une personnalité morale et que par conséquent il est institué une régie avec autonomie financière sans personnalité morale,

Considérant que pour finaliser les démarches administratives permettant de faire fonctionner cet équipement, il conviendra de désigner un conseil d'exploitation et une direction à cette régie ultérieurement,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'instituer les statuts de la régie précisés comme suit :

**Article 1 :** La régie nommée « Régie du Parking souterrain nommé parking du commerce » est une régie dotée de la seule autonomie financière au sens des dispositions de l'article L. 2221-14 du CGCT,.

**Article 2 :** La régie a pour compétence le service public industriel et commercial du parking souterrain nommé parking du commerce. Pour exercer cette compétence, la régie est chargée notamment de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement du parking,

**Article 3 :** La régie a pour siège l'adresse de domiciliation de la commune de Montfermeil. Les membres du conseil d'exploitation pourront se réunir valablement, au siège de la régie.

**Article 4 :** La régie obéit aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies dotées de l'autonomie financière gérant des services publics industriels et commerciaux. La régie autonome est administrée, sous l'autorité du Maire de la commune de Montfermeil par un conseil d'exploitation et son Président, ainsi qu'un Directeur. Le Maire de la commune de Montfermeil est le représentant légal de la régie, il en est l'ordonnateur. S'appliquent à la régie les règles d'organisation suivantes : elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies dotée de l'autonomie financière gérant des services publics industriels et commerciaux (notamment l'article L. 2221-14, les articles R. 2221-3 à R. 2221-17 et R. 2221-63 à R.2221-94 de ce code), applicables aux régies créées par une commune en vertu des dispositions de l'article L. 1412-1 de ce même code ; S'appliquent également à la régie les divers actes de la commune ; la délibération relative au conseil d'installation de la commune et d'éventuelles futures délibérations modificatives de la commune. Enfin, le Conseil d'exploitation pourra, par un règlement intérieur, préciser les modalités d'organisation de la régie.

2. De dire que les fonctions de comptable sont remplies par le responsable du Service de Gestion Comptable du Raincy. Il est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics. L'agent comptable de la Régie est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Au surplus, s'appliquent à la régie, les règles financières posées par les articles R. 2221-35 à R. 2221-52 du CGCT. Les recettes et les dépenses d'exploitation de la régie font l'objet d'un budget distinct du budget de la commune. Les fonds de la Régie sont déposés au trésor. Le Budget de la régie est préparé, puis soumis au vote du conseil municipal.

L'exploitation de la Régie prend fin en vertu d'une délibération du Conseil municipal.

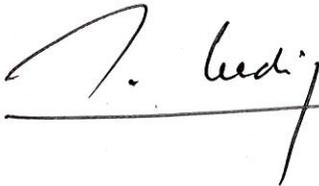
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

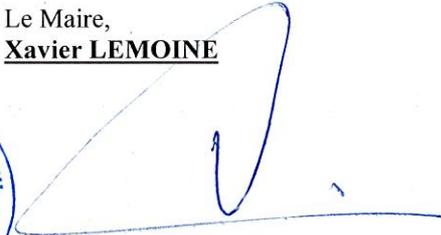
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

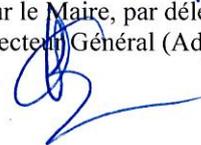
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ADOPTION DES TAUX RELATIFS AUX IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024**

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636.B qui précise que chaque année, le Conseil Municipal vote les taux des impôts locaux,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n°2019-1479 de finances, du 28 décembre 2019 pour 2020, et notamment l'article 16-V dont les dispositions sont reprises à l'article 1640 G du code général des impôts qui prévoient que le taux de référence communal de la TFB pour 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental sur le territoire de la commune,

Vu la délibération n°DEL2024\_01\_001 du 31 janvier 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Considérant que les bases fiscales prévisionnelles pour 2024 ne sont pas notifiées,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Considérant qu'il convient de rappeler qu'à compter de 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée jusqu'ici aux départements sera affectée aux seules communes. Ce transfert permet de compenser en grande partie, pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Considérant que l'inflation et les mesures exogènes sur la masse salariale, la perte de dynamique en matière de dotations, et les besoins croissants en matière de service public pèsent sur la section de fonctionnement du budget de la commune,

Considérant que malgré des arbitrages conduits et un plan de maîtrise des dépenses et des recettes, il est nécessaire de recourir en dernier recours au levier fiscal par l'augmentation des taux de 15 % versus 2023,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De fixer, ainsi qu'il suit les taux des trois taxes communales applicables en 2024 :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe Foncière (Bâti)	32.51%	37.39%
Taxe Foncière (non bâti)	27,18%	31.26 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	31.67%	36,42%

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :**

**29 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET

**5 ABSTENTIONS**

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 27/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/03/2024

Montfermeil, le 27/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **GESTION ACTIVE DE LA DETTE : DELEGATION AU MAIRE POUR LE RECOURS A L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

Afin de pouvoir recourir aux produits de financement et aux instruments de couverture, il est nécessaire que l'assemblée délibérante donne délégation au maire sur différents outils de gestion de la dette.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1611-3-1 et L. 2122-22,

Vu la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Vu la délibération n°DEL.2017/144 en date du 12 juillet 2017 ayant approuvé l'adhésion de la commune de Montfermeil à l'Agence France Locale,

Vu la délibération n°2020\_05\_048 en date du 23 mai 2020 ayant confié à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts,

Vu la délibération n°2020\_06\_049 en date du 02 juin 2020 confiant à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une autonomie à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de Montfermeil, afin que la commune de Montfermeil puisse bénéficier des prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le rapport sur la situation de la dette jointe en annexe,

Considérant que pour recourir aux produits de financement et aux instruments de couverture, il est nécessaire que l'assemblée délibérante donne délégation au maire,

Dans le cadre de cette délégation et conformément aux dispositifs,

De rendre compte de la situation de la dette de la collectivité de présenter la stratégie d'endettement de la collectivité,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Article 1 :** Le conseil municipal donne délégation au Maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

**Article 2 :** Le conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours totale de la dette actuelle : 35,7 M€

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

<b>Classification</b>	<b>Encours</b>	<b>Pourcentage de l'encours</b>	<b>Nombre de contrats</b>
A1	35 886 463 €	100%	20
Total	35 886 463 €	100%	20

Encours de la dette envisagée pour l'année 2024 : 17 766 724,18 €

Les nouveaux financements respecteront les recommandations de la circulaire du 25 juin 2010 et les dispositions prévues par le décret du 28 août 2014.

**Article 3 :** Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter :

### **Des instruments de couvertures :**

⊗ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou *swap*), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou *FRA*, contrats de terme contre terme ou *FORWARD/FORWARD*), de garantir un taux (contrat de garantie de taux plafond ou *CAP*, contrats de garantie de taux plancher ou *FLOOR*, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou *COLLAR*).

≡ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 et du décret du 28 août 2014, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (*SWAP*),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur ou *FRA*,
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (*CAP*),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (*FLOOR*),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (*COLLAR*).

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou des refinancements à contracter sur l'exercice 2024 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil national de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- 1/ Un taux usuel du marché interbancaire de la zone euro, du marché monétaire de la zone euro ou des emprunts émis par un Etat membre de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ;
- «2/ L'indice du niveau général des prix ou l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone euro, mentionnés à l'article D.112-1 du code monétaire et financier ;
- «3/ Un indice représentatif du prix d'un échange de taux entre des taux usuels de maturités différentes du marché interbancaire ou monétaire de la zone euro ;
- «4/ Les taux d'intérêt des livrets d'épargne définis aux articles L.221-1, L.221-13 et L.221-27 du code monétaire et financier

La formule d'indexation des taux d'intérêt variables des emprunts souscrits garantit que le taux d'intérêt exigible est conforme à une au moins des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- «1/ Le taux d'intérêt se définit, à chaque échéance, soit comme un taux fixe, soit comme la somme d'un indice et d'une marge fixe exprimée en points de pourcentage ;
- «2/ Le taux d'intérêt ne peut, durant la vie de l'emprunt, devenir supérieur au double de celui le plus bas constaté dans les trois premières années de la vie de l'emprunt.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé, dans la mesure du possible, à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers ou reçues par la collectivité.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation :

**Monsieur Xavier LEMOINE, Maire**

et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Ces autorisations sont valables jusqu'au vote du Budget primitif 2025.

#### **Des produits de financement :**

⊗ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Conformément à l'article 2 ci-dessus, les nouveaux financements respecteront les recommandations « indice sous-jacent et structure » de la circulaire du 25 juin 2010.

⊗ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 et du décret du 28 août 2014, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- des emprunts distribués par l'Agence France Locale,
- et/ou des emprunts bancaires classiques,-

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour un montant maximum de 17 766 724.18 € comme inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- 1/ Un taux usuel du marché interbancaire de la zone euro, du marché monétaire de la zone euro ou des emprunts émis par un Etat membre de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ;
- «2/ L'indice du niveau général des prix ou l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone euro, mentionnés à l'article D.112-1 du code monétaire et financier ;
- «3/ Un indice représentatif du prix d'un échange de taux entre des taux usuels de maturités différentes du marché interbancaire ou monétaire de la zone euro ;
- «4/ Les taux d'intérêt des livrets d'épargne définis aux articles L.221-1, L.221-13 et L.221-27 du code monétaire et financier

La formule d'indexation des taux d'intérêt variables des emprunts souscrits garantit que le taux d'intérêt exigible est conforme à une au moins des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- «1/ Le taux d'intérêt se définit, à chaque échéance, soit comme un taux fixe, soit comme la somme d'un indice et d'une marge fixe exprimée en points de pourcentage ;
- «2/ Le taux d'intérêt ne peut, durant la vie de l'emprunt, devenir supérieur au double de celui le plus bas constaté dans les trois premières années de la vie de l'emprunt.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé, dans la mesure du possible, à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers ou reçues par la collectivité.

La commune pourra déroger aux caractéristiques ci-dessus lorsque la souscription d'un emprunt ou d'un contrat financier, par la voie d'un avenant ou d'un nouveau contrat, a pour effet de réduire le risque associé à un emprunt ou un contrat financier non conforme à ces mêmes caractéristiques.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation :

**Monsieur Xavier LEMOINE, Maire**

et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette,
  - o la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - o la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - o la possibilité d'allonger la durée du prêt,
  - o la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Et enfin à conclure tout avenant destinier à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ces autorisations sont valables jusqu'au vote du Budget primitif 2025.

**Article 4 :** La Commune est membre de l'Agence France Locale depuis le 12 juillet 2017 conformément à la délibération n° 2017/144.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres, la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale.

L'approbation du dispositif d'octroi de garantie donnée en juillet 2017 au moment de l'adhésion, pour l'exercice 2017, doit être renouvelée pour l'exercice 2024, à hauteur des prêts contractés par la commune auprès de l'AFL.

Le montant de la Garantie Membre correspond, à tout moment, et quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par la collectivité Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés). Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès d'AFL ou bien cédé par un tiers prêteur.

L'assemblée délibérante décide que la Garantie de la Commune de Montfermeil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- ✓ le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune est autorisée à souscrire pendant l'année 2024, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale:

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Commune pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la Commune s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à :

**Monsieur Xavier LEMOINE, Maire**

et l'autorise :

pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Commune, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie.

**Article 5 :** Le conseil municipal sera tenu informé des instruments de couverture et produits de financement contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

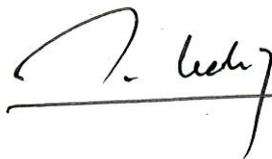
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

<b>ACCORD DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A IMMOBILIERE 3 F CONCERNANT L'OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX 31-39 RUE DU LAVOIR À MONTFERMEIL POUR UN MONTANT DE 1 238 000 EUROS</b>
--

### ***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

Immobilière 3F sollicite une garantie d'emprunt auprès de la ville de Montfermeil afin de participer au renouvellement des logements de la ville qui consiste à diversifier l'offre locative.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2305 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération DEL2023\_06\_129 du 28 juin 2023 accordant une garantie initiale de 1 240 000 euros,

Vu la demande formulée par IMMOBILIERE 3 F en date du 18 janvier 2024 et qui a contracté plusieurs prêts,

Vu le contrat de prêt n°156140 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant le financement de l'opération de construction de 25 logements sociaux sis 31-39 rue du lavoir à Montfermeil,

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt IMMOBILIERE 3 F propose de réserver 5 logements à la ville de Montfermeil selon les caractéristiques suivantes :

- 4 T2
- 1 T1

Considérant que la présente délibération annule et remplace la précédente susmentionnée,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Article 1 :** D'accorder la garantie de la Commune de Montfermeil à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 238 000 euros souscrit par IMMOBILIERE 3 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156140 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 238 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 25 logements sociaux sis 31-39 rue du lavoir à Montfermeil.

**Article 2 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par IMMOBILIERE 3 F dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Les caractéristiques des prêts pour un montant de 1 238 000 € consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

**1ER PRET**

<b>Montant du prêt CPLS</b>	<b>326 000 €</b>
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2023
Identifiant de la ligne du prêt	5578293
Commission d'instruction	190 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	4,12 %
TEG	4,12 %
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %
Taux d'intérêt	4,11 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

**2EME PRET**

<b>Montant du prêt PLS</b>	<b>912 000 €</b>
Enveloppe	PLSDD 2023
Identifiant de la ligne du prêt	5578292
Commission d'instruction	540 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	4,12 %
TEG	4,12 %
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %
Taux d'intérêt	4,11 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

**Article 3 :** Sur notification de l'impayée par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à IMMOBILIERE 3 F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

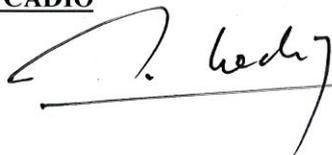
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

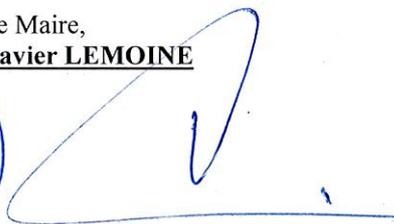
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**




Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**


**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

**PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

**ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**CONDITIONS D'ADHESION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE – OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

Le Groupe Agence France Locale (AFL) a pour objet de participer au financement de ses Membre. Avant la mise en place d'un prêt AFL, une délibération de garantie doit avoir été votée, il est donc préférable de prévoir son vote dès le début de l'année. Il s'agit d'une délibération cadre, qui n'implique pas de souscrire à l'emprunt en 2024 si il n'y a pas lieu d'y recourir.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 2017/144 en date du 12 Juillet 2017 ayant approuvé l'adhésion de la ville de Montfermeil à l'Agence France Locale,

Vu la délibération n° 2020\_05\_048 en date du 23 mai 2020 ayant confié au Maire de Montfermeil la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération n°2020\_12\_206 en date du 16 décembre 2020 sur la gestion de la dette,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Montfermeil, afin que la ville de Montfermeil puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

Considérant que cette délibération est une délibération cadre qui n'octroie pas de garantie mais permet à l'exécutif de signer le ou les engagements de garantie qui seront édités en 2024 au moment de la contractualisation d'un crédit auprès de l'AFL,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. **De décider** que la Garantie de la Ville de Montfermeil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale.
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Montfermeil est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Ville de Montfermeil pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la Ville de Montfermeil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
  - le nombre de Garanties octroyées par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
2. D'autoriser le Maire pendant l'année 2024 à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Montfermeil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

3. D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

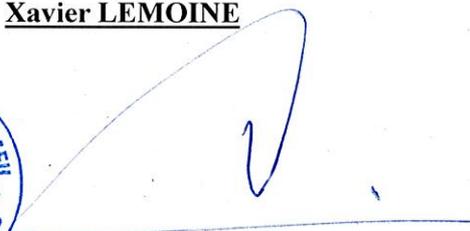
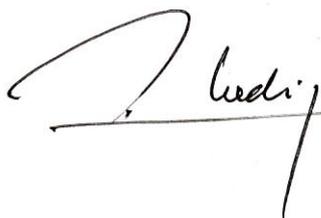
**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

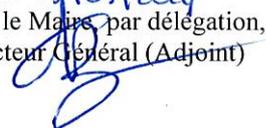
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOuangonou, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS lui permettant de mener à bien ses actions et d'équilibrer son budget, il convient pour l'année 2024 d'en définir son montant.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le CCAS de Montfermeil gère un budget principal,

Considérant que le CCAS a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 les activités du programme de réussite éducative (PRE) et du maintien à domicile (MAD) auparavant gérées dans un budget annexe au CCAS,

Considérant que la ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses activités qu'il exerce dans les domaines suivants :

- l'aide sociale légale et extra-légale
- les services à la personne comprenant le maintien à domicile, le portage de repas, la téléassistance, la navette et le service « bibliothèque »
- les activités et festivités telles que le déjeuner dansant à l'occasion des vœux du Maire aux Seniors, la sortie de juin pour les Seniors, les colis gastronomiques pour les Seniors, les conférences/débats, les thés dansants, les rencontres intergénérationnelles et sorties en petits groupes
- les secours et les services à la population tels que la mutuelle communale

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la subvention attribuée au CCAS de 675 026,78 € afin de maintenir le bon fonctionnement du CCAS,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'accorder une subvention au CCAS, au titre de l'année 2024, de 675 026,78 €.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**27 POUR**

*M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

**7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

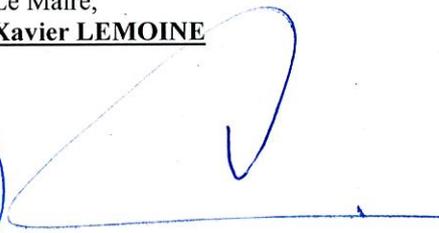
*M. Xavier LEMOINE, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Sophie GERARD, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Maryline MARQUES, Mme Angélique PLANET-LEDIEU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

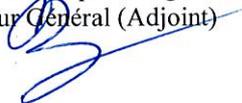
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

<b>DON DU MUSEE DES METIERS- SOCIETE HISTORIQUE "MONTFERMEIL ET SA REGION" DE TROIS ALBUMS CONTENANT AU TOTAL 583 CARTES POSTALES ET PHOTOS AINSI QUE DES REPRODUCTIONS NUMERIQUES</b>
--

### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Vu le courrier du Musée des métiers, société historique du « Vieux Montfermeil » en date du 20 décembre 2023, attestant sa volonté de faire don aux archives municipales de Montfermeil d'une collection de 583 cartes postales et photos ainsi que des reproductions numériques identifiées FLAM (fêtes, Loisirs, et arts de Montfermeil) du nom de l'association créée par Monsieur Rogemond répartis dans 3 albums

Considérant l'intérêt historique de ces documents et l'importance de les intégrer dans les fonds d'archives de la Ville de Montfermeil,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accepter le don à titre gratuit du musée des métiers – société historique « Le vieux Montfermeil », de trois albums contenant au total 583 cartes postales et photos ainsi que des reproductions numériques représentant la ville de Montfermeil et ses quartiers.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de don d'archives conclue avec le donateur

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

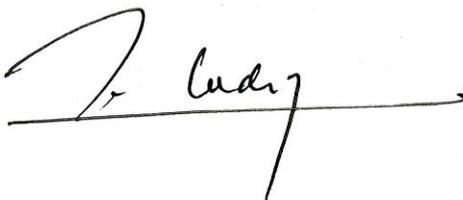
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

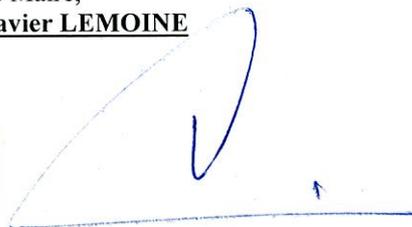
Mme Marie-Claude HUART

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

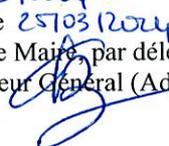
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR L'IMPLANTATION DE FOOD TRUCKS A MONTFERMEIL**

#### *Sur proposition de Gérard GINAC.*

La ville de Montfermeil mène depuis de nombreuses années des actions de redynamisation en faveur du commerce, notamment dans le secteur du centre-ville, et dans les micro-centralités de quartier.

Le phénomène FOOD TRUCKS a conquis le public et l'engouement ne cesse de progresser ces dernières années. Cette nouvelle cuisine de rue se développe sur de plus en plus d'emplacements à Paris et en petite couronne. La « STREET FOOD » peut être utile pour animer l'espace public particulièrement dans les lieux où l'offre alimentaire sédentaire est faible et dans des espaces bien identifiés.

La municipalité a décidé d'autoriser l'installation de Food trucks sur la ville mais de façon très cadrée pour ne pas affaiblir les commerçants sédentaires avec une concurrence supplémentaire.

L'intérêt pour le FOOD TRUCK est de bien se positionner en complémentarité de ce qui existe et de trouver sa clientèle.

La commune a identifié un emplacement pour accueillir le marché de FOOD TRUCKS: La halle du marché des Coudreaux, sise avenue Arago - 93770 Montfermeil.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités d'accueil sur l'espace public de la commune d'une offre de restauration de qualité et diversifiée,

Considérant que le marché de FOOD TRUCKS se déroulera sur 10 dates entre le 26 avril 2024 au 5 juillet 2024 ,

Considérant qu'il convient de définir le montant de la redevance perçue par la commune pour l'autorisation d'occupation du sol,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver les termes du cahier des charges de l'appel à candidatures pour l'implantation de FOOD TRUCKS sur la commune.
2. D'approuver la convention restauration FOOD TRUCKS
3. D'approuver le règlement.
4. De fixer le tarif de cette occupation temporaire à 15 € par demi-journée et par FOOD TRUCKS
5. D'autoriser le Maire à signer les conventions fixant les modalités, tarifs et périodes d'occupation sollicitées par le marché FOOD TRUCKS

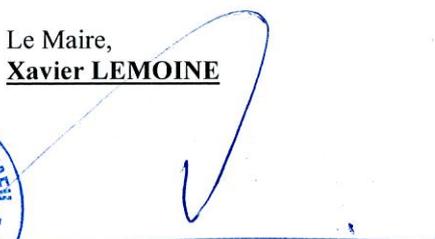
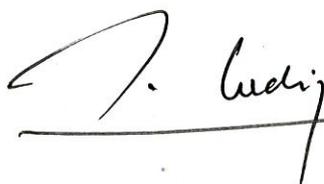
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ASSOCIATION « LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON » (ANCA) POUR LA GESTION DE LA ZNIEFF PELOUSES DU MOULIN DE MONTFERMEIL**

#### ***Sur proposition de Maria DA SILVA.***

Le parc Jean-Pierre Jousseaume possède une « zone écologique » correspondant à des pelouses sèches patrimoniales, transplantées durant l'automne 1994 depuis les anciennes carrières de Montfermeil sur le site du Sempin (parc Jean-Pierre Jousseaume), grâce à une action concertée entre la mairie de Montfermeil et l'association les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA). Elle représente une expérience unique en Seine-Saint-Denis.

La vocation globale de la zone qui comprend les 1300 m<sup>2</sup> de pelouse et leur environnement proche est la préservation de la flore et de la faune typiques de ce type de milieu. La valeur écologique de cette parcelle est attestée par un classement en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) n° 110020466 « Pelouses du Moulin de Montfermeil ».

Par ailleurs, le parc Jean Pierre Jousseaume a fait l'objet d'une campagne d'injection visant à combler les cavités résiduelles des anciennes carrières de gypse restant et pouvant potentiellement présenter un risque d'effondrement. Cette opération a été menée en associant l'ANCA, et a permis en outre de restituer trois mares sur le site de la ZNIEFF permettant notamment la reproduction des batraciens et d'amphibiens.

L'Inspection Générale des Carrières a rendu le 19 juin 2020 un avis positif sur les travaux de comblement réalisés, permettant ainsi la réouverture du parc au public.

Il est important que le travail initié par l'ANCA pour mener à bien le suivi et la préservation de cette zone ZNIEFF puisse se poursuivre.

C'est pourquoi, il y a lieu de signer une convention partenariale entre la ville de Montfermeil et l'ANCA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Parc Jean Pierre Jousseume abrite une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique,

Considérant que l'Association « Les Amis Naturalistes du Plateau d'Avron » (ANCA) a mené sur cette zone des actions d'entretien et en a préservé ses richesses,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le partenariat avec l'ANCA pour le suivi de la zone ZNIEFF Pelouses du Moulin de Montfermeil

Considérant qu'il est nécessaire, pour ce faire, de signer une convention de partenariat,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la convention de partenariat et de coopération entre la Ville de Montfermeil et l'Association « Les Amis Naturalistes du Plateau d'Avron » (ANCA) pour le suivi de la zone ZNIEFF Pelouses du Moulin de Montfermeil.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.
3. De dire que la contribution annuelle s'élève à 2 000 €.
4. De dire que la dépense est prévue au budget

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

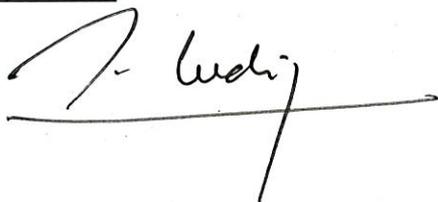
**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Serge CADIO**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

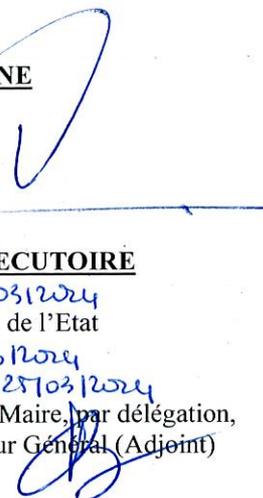
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE, Mme Sophie GERARD, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ADHESION 2024 AU CONSEIL NATIONAL VILLES VILLAGES FLEURIS

#### *Sur proposition de Gérard GINAC.*

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est une association loi 1901 qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie. Il assure son développement et sa promotion au niveau national, en lien avec les régions et les départements, et accompagne les communes dans la valorisation de leur identité paysagère.

La ville de Montfermeil est adhérente au conseil National des Villes et Villages Fleuris depuis 2013.

En 2022, Elle a participé à l'édition 2022 du label Villes et Villages Fleuris et au terme des visites du jury, la 2<sup>ème</sup> fleur a été confirmée.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'adhésion de la commune pour l'année 2024 à cette association Ville et Villages Fleuris.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, la Ville de Montfermeil est adhérente au Conseil National des Villes et Villages Fleuris depuis 2013 ;

Considérant que la ville est labellisée de Deux fleurs depuis 2017, et que cette adhésion permet de bénéficier du développement d'outils et d'actions d'accompagnement dans la démarche de labellisation ;

Considérant l'intérêt de la Ville de Montfermeil de renouveler l'adhésion à l'association « Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris » ;

Considérant que le coût de l'adhésion à l'association « Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris » pour 2024 est inchangé et s'élève à 450 € net de taxes ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « Conseil National des Villes et des Villages Fleuris » pour l'exercice 2024.
2. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.
3. De dire que le renouvellement pourra se faire par décision.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

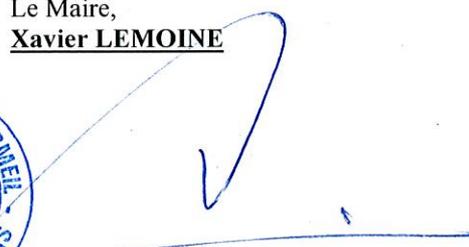
**32 POUR**

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 27/03/2024  
Montfermeil, le 27/03/2024  
Pour le Maire par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

**PRESENTS :**

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

**ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Xavier LEMOINE, Mme Sophie GERARD, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**REPRISE DE LA COMPETENCE "CIMETIERE" PAR LA VILLE DE VILLETANEUSE ET REVISION STATUTAIRE DU SIFUREP**

***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence « cimetières » conformément aux article L2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. A ce titre, le SIFUREP assure la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villetaneuse seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetière et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence pour la commune de Villetaneuse, le Comité syndical du SIFUREP a délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2023-12-38 du 5 décembre 2023 relative à la reprise de la compétence cimetière, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres dans les trois mois suivant la réception de la délibération du SIFUREP, soit avant le 26 avril 2024.

La commune des Montfermeil étant adhérente au SIFUREP, elle doit se prononcer en faveur de la demande de restitution de la compétence cimetière à la ville de Villetaneuse. A défaut de délibération à ce sujet au plus tard le 26 avril 2024, l'avis de la commune de Montfermeil sera réputé défavorable.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), et notamment son article 2.3,

Vu la délibération n°2023-12-38 du 5 décembre 2023 adoptée par le Comité syndical du SIFUREP relative à la reprise de la compétence « cimetière »,

Vu le projet des statuts du Syndicat annexé à la présente délibération,

Vu la circulaire n°2024-3 du 19 janvier 2024 relative à la restitution de la compétence cimetière et la révision statutaire,

Vu la notification à la commune de la circulaire n°2024-3 du SIFUREP au 26 janvier 2024,

Considérant que les compétences exercées par un Syndicat de communes dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres,

Considérant que cette restitution doit être décidée par délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes membres,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Comité syndical du SIFUREP, pour se prononcer sur la restitution proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le SIFUREP à la ville de Villetaneuse, à compter du 1er juillet 2024,

2. D'approuver la modification des statuts du SIFUREP tel qu'annexés à la présente délibération et à condition que la restitution de la compétence soit approuvée,

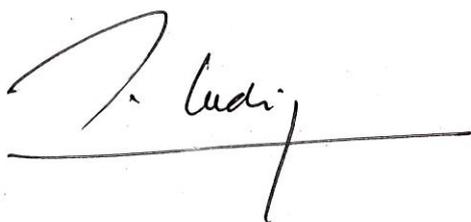
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION LES PERRI'ELLES

#### ***Sur proposition de Franck BARTH.***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Considérant la demande de subvention demandée par l'association Les Perri'Elles,

Considérant que l'association Les Perri'Elles présente une demande de subvention pour lui permettre de demeurer dans le local loué et augmenter son efficacité sur le terrain pour accompagner davantage de victimes de violences conjugales et intrafamiliales,

Considérant que l'association Les Perri'Elles est la seule association montfermeilloise d'écoute permanente, d'aides, et d'accompagnement des victimes,

Considérant que le montant de la subvention demandée par l'association est de 2 000 €,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association les Perri'Elles pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

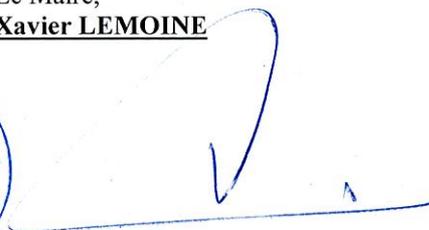
**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

Mme Djena DIARRA

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAÛCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU MOULIN DE MONTFERMEIL POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Les associations culturelles présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association de sauvegarde du Moulin de Montfermeil le 17 novembre 2023, d'un montant de 2 000 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est tenue le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, pour accorder une subvention de 1 250 €,

Considérant que l'association de sauvegarde du Moulin de Montfermeil présente une demande de subvention ayant pour objet le financement global de son activité.

Considérant que l'association de sauvegarde du Moulin de Montfermeil souhaite développer et améliorer le fonctionnement de l'association.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 250 € à l'association de sauvegarde du Moulin de Montfermeil pour l'année 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

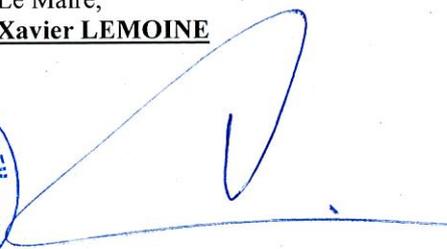
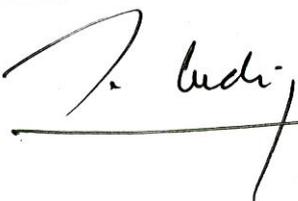
**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

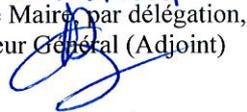
Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MONTFERMEIL ET SA REGION - MUSEE DES METIERS POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Les associations culturelles présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Montfermeil et sa région – Musée des Métiers – Société Historique le 30 novembre 2023, d'un montant de 3 000 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est tenue le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, pour approuver la demande de 3 000 €,

Considérant que l'association Montfermeil et sa région – Musée des Métiers – Société Historique présente une demande de subvention ayant pour objet le financement global de son activité.

Considérant que l'association Montfermeil et sa région – Musée des Métiers – Société Historique souhaite développer et améliorer le fonctionnement de l'association.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'association Montfermeil et sa région – Musée des Métiers – Société Historique pour l'année 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

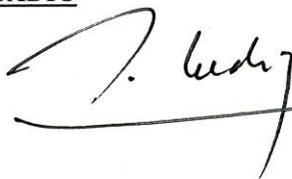
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

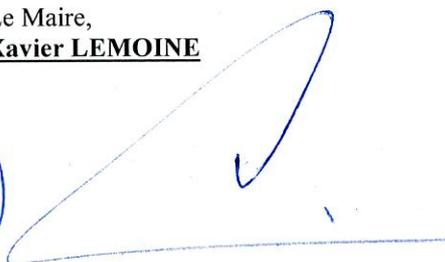
Mme Marie-Claude HUART

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION ALEGRIA DOS EMIGRANTES POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Les associations culturelles présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Alegria Dos Emigrantes le 25 novembre 2023, d'un montant de 1 500 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est tenue le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, pour accorder une subvention de 300 €,

Considérant que l'association Alegria Dos Emigrantes présente une demande de subvention ayant pour objet le financement global de son activité.

Considérant que l'association Alegria Dos Emigrantes souhaite développer et améliorer le fonctionnement de l'association.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 € à l'association Alegria Dos Emigrantes pour l'année 2024
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

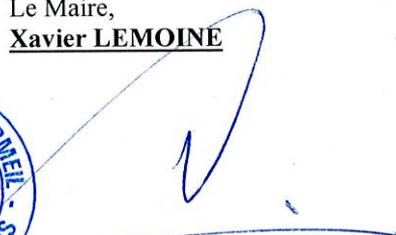
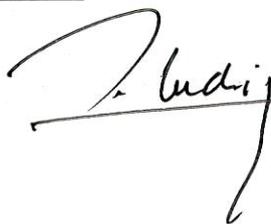
**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

Mme Maria PINTO

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MONTFERMEIL CLICHY CULTURE POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Les associations culturelles présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Montfermeil Clichy Culture le 30 novembre 2023, d'un montant de 1 000 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est tenue le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, pour approuver la demande de 1 000 €,

Considérant que l'association Montfermeil Clichy Culture présente une demande de subvention ayant pour objet le financement global de son activité.

Considérant que l'association Montfermeil Clichy Culture souhaite développer et améliorer le fonctionnement de l'association.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Montfermeil Clichy Culture pour l'année 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACCOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'AMICALE DES MEDAILLES ET DECORES DU TRAVAIL DE LA SEINE SAINT DENIS (AMDT 93)

#### *Sur proposition de Nafi SIBY.*

L'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine Saint Denis est invitée et/ou participe aux cérémonies de remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail à Montfermeil. La collectivité de Montfermeil a alloué une subvention de 250 € à l'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine Saint Denis pour la première fois en 2021 à la suite de la non-reconduction de cette subvention par le département. L'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine Saint Denis s'est donc vu contraint de solliciter directement les communes du département. A ce jour, la subvention a pour but de récompenser financièrement les élèves des écoles de la seconde chance présentes dans le département, apprentis mis en évidence pour leur travail ou leur parcours de réinsertion. La subvention a aussi pour objectif de soutenir l'Amicale dans la gestion courante de ses frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine-Saint-Denis le 22 décembre 2023, d'un montant de 250 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier les demandes de subventions,

Considérant que l'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine-Saint-Denis présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 € à l'Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2024.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

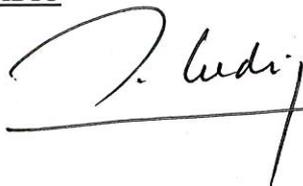
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

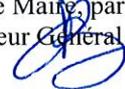
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION ADS POUR L'ANNEE 2024

#### ***Sur proposition de Sophie GERARD.***

L'A.D.S. (Association Développement Sanitaire) est un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), qui apporte à ses bénéficiaires un service de soins d'hygiène et de confort, visant à préserver l'autonomie, le lien social et la santé à domicile. Les services sont ouverts à toute personne de plus de 60 ans, ou aux adultes de moins de 60 ans présentant un handicap, une dépendance ou une pathologie chronique invalidante.

En 2023, l'ADS est intervenu auprès de 58 personnes résidant à Montfermeil. En 2024, l'association sollicite une subvention municipale de 2500€ pour continuer de mener à bien ses missions dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association ADS le 28 novembre 2023, d'un montant de 2500 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, et pour accorder à l'ADS une subvention de 1800 €,

Considérant que l'association ADS présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1 D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1800 € à l'association ADS pour l'année 2024.
- 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- 3 De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

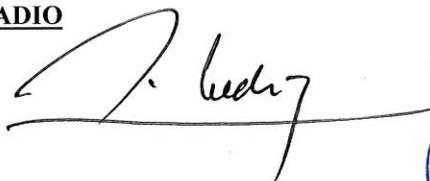
M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

M. Xavier LEMOINE

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



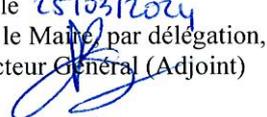
Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE ADSB POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Sophie GERARD.***

L'A.D.S.B. (Association pour le Don de Sang Bénévole) est une association qui a pour mission de susciter le don volontaire au sein de la population en prenant contact avec la municipalité mais aussi de réunir les structures associatives agissant en faveur du don de sang et contribuer à la recherche.

En 2023, l'ADSB a procédé à 398 collectes de sang. En 2024, l'association sollicite une subvention municipale de 700€ pour continuer de mener à bien ses missions dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) le 20 novembre 2023, d'un montant de 700 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, et pour accorder à l'ADSB une subvention de 700 €,

Considérant que l'association ADSB présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1 D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 € à l'association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) pour l'année 2024.
- 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- 3 De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

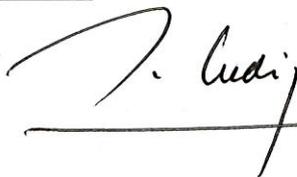
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

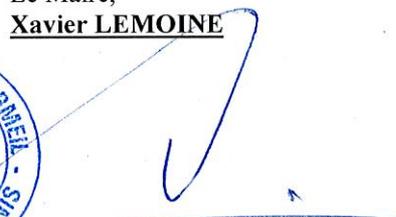
Mme Peguy ETIENNE

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION HORIZON CANCER POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Sophie GERARD.*

Horizon Cancer est une association montfermeilloise qui apporte une aide morale, administrative et financière à des personnes touchées par le cancer, et leurs familles, sur toute la France.

Basée à Montfermeil depuis 35 ans, l'association est reconnue d'utilité publique depuis 2006, et rassemble 35 bénévoles et 1 salariée pour mener à bien leurs nombreuses actions : permanence physique et téléphonique, accompagnement des malades en milieu hospitalier, ateliers créatifs, groupes de paroles, soins esthétiques (notamment du visage et des mains abîmés par la chimiothérapie et la radiothérapie), organisation d'activités et de sorties...

En 2024 et pour continuer de mener à bien ses missions, l'association Horizon Cancer sollicite une subvention municipale notamment pour soutenir les soins socio-esthétiques auprès des patients.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

DEL2024\_03\_041

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Horizon Cancer le 30 novembre 2023, d'un montant de 1500 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des subventions, et pour accorder à HORIZON CANCER une subvention de 500 €,

Considérant que l'association Horizon Cancer présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1 D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association Horizon Cancer pour l'année 2024.
- 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- 3 De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION 'RANDO MONTFERMEIL' POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association RANDO MONTFERMEIL, en date du 10 novembre 2023, pour un montant de 800 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, pour accorder une subvention de 320 €,

Considérant que l'association RANDO MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 € à l'association RANDO MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

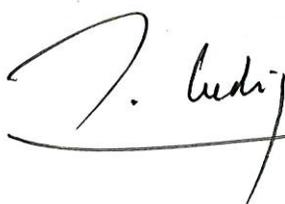
**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

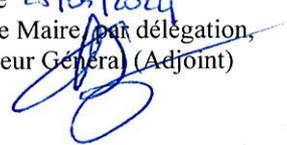
Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Małgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "MONTFERMEIL 93 BASKET" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association MONTFERMEIL 93 - BASKET, en date du 28 novembre 2023, pour un montant de 15 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, pour accorder une subvention de 1 940 €,

Considérant que l'association MONTFERMEIL 93 - BASKET présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 940 € à l'association MONTFERMEIL 93 - BASKET pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

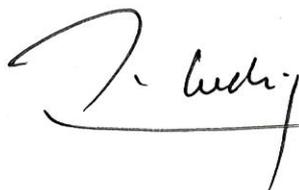
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

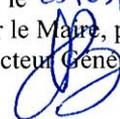
Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "HAPPY BAMBOU" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association HAPPY BAMBOU, en date du 4 novembre 2023, pour un montant de 185 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention,

Considérant que l'association HAPPY BAMBOU présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 € à l'association HAPPY BAMBOU pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

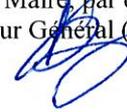
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

<b>SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE HOSPITALIERE DE MONTFERMEIL" - ASHM - POUR L'ANNEE 2024</b>
--

### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'ASSOCIATION SPORTIVE HOSPITALIERE DE MONTFERMEIL, en date du 14 novembre 2023, pour un montant de 400 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention,

Considérant que l'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € à l'Association Sportive Hospitalière de Montfermeil (ASHM) pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOS), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE AU FOOTBALL CLUB MONTFERMEIL - FCM - POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association FOOTBALL CLUB MONTFERMEIL, en date du 29 novembre 2023, pour un montant de 40 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention,

Considérant que l'association FOOTBALL CLUB MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la demande de subvention 2024 déposée par l'association FOOTBALL CLUB MONTFERMEIL pour un montant de 40 000 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
32 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

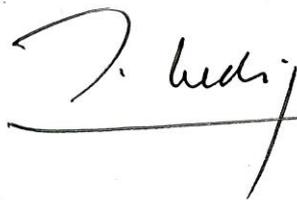
**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

*Mme Laurence RIBEAUCOURT*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE MONTFERMEIL - AGM - POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association GYMNASTIQUE MONTFERMEIL, en date du 25 novembre 2023, pour un montant de 4000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 2 980 €,

Considérant que l'association GYMNASTIQUE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 980 € à l'association GYMNASTIQUE MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "MONTFERMEIL HANDBALL" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association MONTFERMEIL HANDBALL, en date du 28 novembre 2023, pour un montant de 40 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention,

Considérant que l'association MONTFERMEIL HANDBALL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la demande de subvention 2024 déposée par l'association MONTFERMEIL HANDBALL pour un montant de 40 000 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

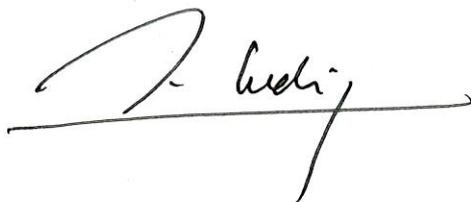
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

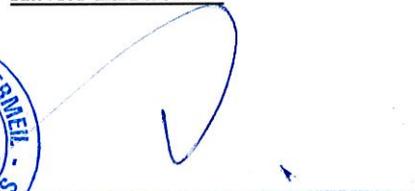
*Mme Isabelle TERREN*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

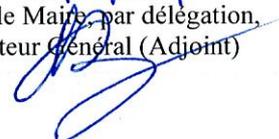
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "JIU JITSU BRESILIEU " POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association JIU JITSU BRESILIEN, en date du 3 novembre 2023, pour un montant de 3 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 1 800 €,

Considérant que l'association JIU JITSU BRESILIEN présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 800 € à l'association JIU JITSU BRESILIEN pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent,
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
32 POUR**

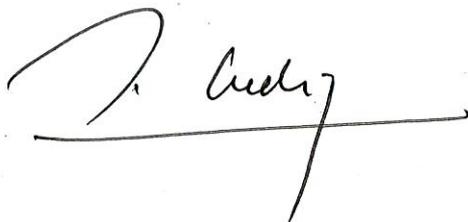
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

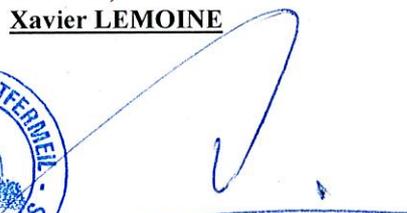
*M. Mohamed DAHMOUNI*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

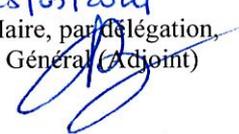
Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "JUDO ASSOCIATION MONTFERMEIL" POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association JUDO ASSOCIATION MONTFERMEIL, en date du 23 novembre 2023, pour un montant de 4 042 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 2 850 €,

Considérant que l'association JUDO ASSOCIATION MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

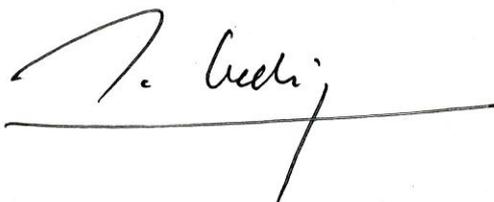
1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 850 € à l'association JUDO ASSOCIATION MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent,
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION. "MONTFERMEIL TENNIS 93" POUR LA MANIFESTATION TOURNOI HANDISPORT 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée en date du 10 octobre 2023, par l'association MONTFERMEIL TENNIS 93 pour la manifestation TOURNOI HANDISPORT, pour un montant de 3 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2023 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 2 500 €,

Considérant que l'association MONTFERMEIL TENNIS 93 présente une demande de subvention pour soutenir financièrement le Tournoi Handisport en fauteuil roulant, programmé en octobre 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la demande de subvention 2024 déposée par l'association MONTFERMEIL TENNIS 93 pour la manifestation Tournoi Handisport 2024, pour un montant de 2 500 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

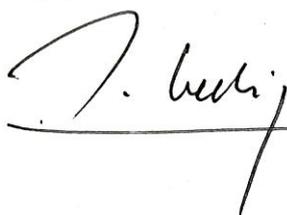
**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

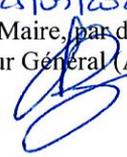
Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "MONTFERMEIL ARC CLUB" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association MONTFERMEIL ARC CLUB, en date du 8 novembre 2023, pour un montant de 1300 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 840 €

Considérant que l'association MONTFERMEIL ARC CLUB présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 840 € à l'association MONTFERMEIL ARC CLUB pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

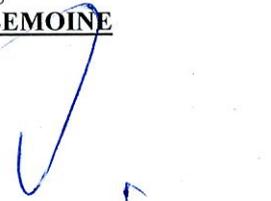
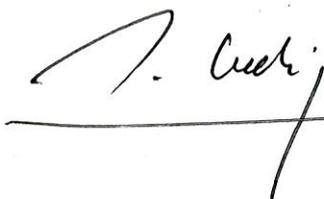
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

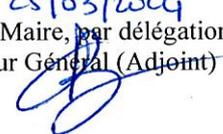
Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SUBVENTION ATTRIBUEE A LA COMPAGNIE D'ARC DE MONTFERMEIL POUR L'ANNEE 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par LA COMPAGNIE D'ARC DE MONTFERMEIL, en date du 28 novembre 2024, pour un montant de 1000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 920 €

Considérant que LA COMPAGNIE D'ARC DE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 920 € à l'association LA COMPAGNIE D'ARC DE MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

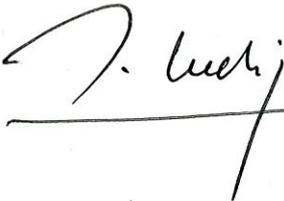
**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "VERTIGE MONTFERMEIL" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association VERTIGE MONTFERMEIL, en date du 30 novembre 2024, pour un montant de 10 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 3 250 €,

Considérant que l'association VERTIGE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 250 € à l'association VERTIGE MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :  
33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "BOXING CLUB IRIS MONTFERMEIL" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association BOXING CLUB IRIS DE MONTFERMEIL, en date du 29 novembre 2023, pour un montant de 2 500 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 2 050 €,

Considérant que l'association BOXING CLUB IRIS DE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 050 € à l'association BOXING CLUB IRIS DE MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent,
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

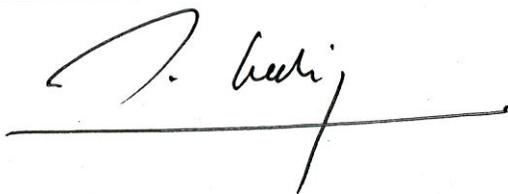
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

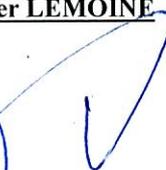
Mme Laurence RIBEAUCOURT

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

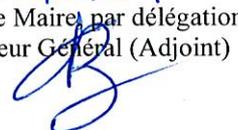
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MONTFERMEIL" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONTFERMEIL, en date du 20 novembre 2023, pour un montant de 800 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 290 €,

Considérant que l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONTFERMEIL présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 290 € à l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONTFERMEIL pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent,
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

Mme Maria PINTO

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

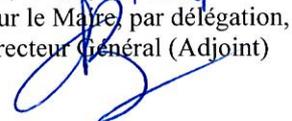
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION "MONTFERMEIL TENNIS 93" POUR L'ANNEE 2024

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association MONTFERMEIL TENNIS 93, en date du 10 octobre 2023, pour un montant de 3 000 €,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière qui s'est réunie le 22 janvier 2024 pour étudier l'ensemble des demandes de subvention, d'accorder une subvention de 2 000 €,

Considérant que l'association MONTFERMEIL TENNIS 93 présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association MONTFERMEIL TENNIS 93 pour l'année 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

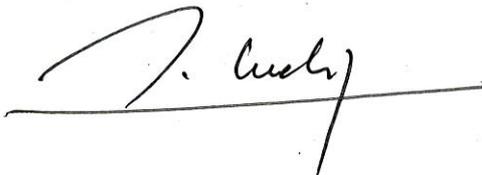
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

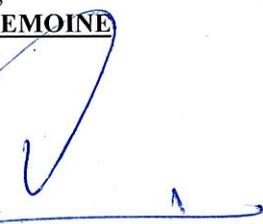
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

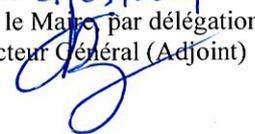
Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION F.N.A.M.E OPEX DANS LE CADRE DU VOYAGE MEMORIEL ORGANISE A MONTE CASSINO DU 16 AU 19 MAI 2024

#### *Sur proposition de Marie-Claude HUART.*

La Fédération Nationale des Anciens Combattants des Missions et Opérations Extérieures de Seine-Saint-Denis organise un voyage historique et pédagogique qui vise à intégrer des jeunes habitants de Seine-Saint-Denis lors d'un passage de flambeau d'une cérémonie annuelle organisée par la Pologne et la Ville de Cassino. L'objectif majeur est d'associer ces publics à ce devoir de mémoire, et de développer le line Armées jeunesse au travers d'une action de rayonnement médiatisé.

Ce voyage mémoriel se déroulera du 16 au 19 mai 2024 à Naples pour une délégation de 50 personnes (20 jeunes – 20 anciens combattants Opex – 10 accompagnateurs). Le programme est constitué de visites historiques et d'une cérémonie officielle avec dépôt de gerbes.

10 jeunes de Montfermeil, adhérents du service jeunesse de la ville et du C.L.J. de Montfermeil, avec accompagnateurs, vont participer à titre gratuit à ce séjour.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association F.N.A.M.E. OPEX afin de soutenir leur voyage mémoriel prévu du 16 au 19 mai 2024, sur le site de la bataille de Monte Cassino,

Considérant l'intérêt historique et pédagogique de ce projet intégrant des jeunes habitants de Seine-Saint-Denis,

Considérant la participation à ce séjour de 10 jeunes Montfermeillois, adhérents du service jeunesse de la ville et du C.L.J. de Montfermeil, avec accompagnateurs,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants des Missions et Opérations Extérieures de Seine-Saint-Denis (F.N.A.M.E. OPEX) afin de soutenir leur projet concernant l'organisation d'un voyage mémoriel sur le site de la bataille de Monte Cassino du 16 au 19 mai 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LIEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ORGANISATION DU VILLAGE D'ETE "CLUB 24" DU 26 AU 28 JUILLET 2024**

#### ***Sur proposition de Laurent CHAINEY.***

Dans le cadre des Jeux Olympique 2024, le Département de Seine-Saint-Denis a la volonté de mobiliser l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis, ses habitants et ses acteurs publics et privés dans une dynamique continue et forte de mobilisation et d'accomplissement de l'ensemble des projets qui permettront de réussir ces jeux.

A ce titre, le Département a initié un appel à projet « Club 24 » pour accompagner à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 les projets de célébrations des collectivités du département de Seine-Saint-Denis ayant un impact départemental d'envergure.

Dans la continuité des villages olympiques mis en place depuis 3 ans, la ville de Montfermeil a adhéré au projet « Club 24 » afin de concrétiser les actions de sensibilisation organisées jusqu'à maintenant.

La ville souhaite proposer un temps fort durant la période des Jeux Olympiques en organisant le village d'été « Club 24 » du 26 au 28 juillet 2024, où les Montfermeillois seront invités à partager un moment festif et sportif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projet lancé par le Département dans le cadre du projet « Clubs 24 »,

Considérant que la ville de Montfermeil a candidaté à cet appel à projet afin de concrétiser ses actions de sensibilisation aux JO menées depuis 2 ans, et que le projet présenté a été retenu,

Considérant les activités spécifiques liées au projet « Clubs 24 » Olympiques : Ateliers sportifs, concert, spectacles, diffusion des JO sur écran géant, espace restauration, à organiser pendant la période des jeux,

Considérant que la ville souhaite organiser le village d'été « Clubs 24 » du 26 au 28 juillet 2024, où les Montfermeillois seront invités à partager un moment festif et sportif,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver l'organisation du Village d'été « Clubs 24 » qui se déroulera du 26 au 28 juillet 2024, piloté par le service des Sports et de la Jeunesse.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'événement.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions sur ce projet
4. De dire que les dépenses seront inscrites au budget de 2024, et que les activités mises en place seront proposées à titre gratuit.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

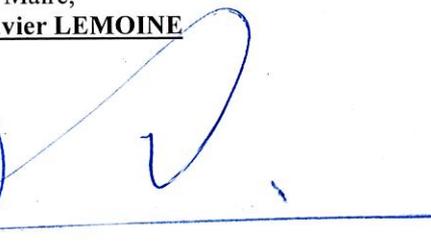
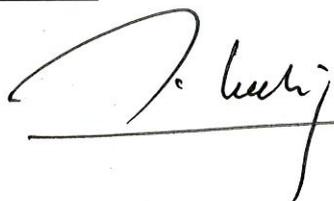
**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACOS, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

**PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

**ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACOZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT</b>
---

***Sur proposition de Xavier LEMOINE.***

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, sans aucune réserve et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières déléguées,

**Il est proposé au Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :**

DEC2024_014	22/01/2024	DECISION PORTANT SUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRACIEUX ET POUR UNE DUREE D'UN AN, D'UN LOGEMENT COMMUNAL, SITUE 10 RUE DU JEU D'ARC A MONTFERMEIL
DEC2024_015	22/01/2024	DECISION PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE "RONDE-POEME" DE LA COMPAGNIE REBONDIRE LE 17 JANVIER 2024

DEC2024_016	22/01/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA VERIFICATION DU SYSTEME DE PROTECTION Foudre DES SITES DOMAINE FORMIGE, MOULIN DU SEMPIN ET EGLISE SAINT PIERRE SAINT PAUL
DEC2024_017	22/01/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU 2e AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE POUR LE VEHICULE ZOE DK-164-ZR AVEC LA SOCIETE DIAC LOCATION
DEC2024_018	02/02/2024	DECISION PORTANT AVENANT DE RÉSILIATION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES (LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE APPLICATION MOBILE ET DE PRESTATIONS DE SERVICE DE MAINTENANCE ASSOCIÉES) SIGNÉ LE 26 JUIN2022
DEC2024_019	02/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA LOCATION DE MATERIEL ET L'ANIMATION DE STAND SUR LES MARCHES FORAINS LES 3 ET 4 FEVRIER 2024
DEC2024_020	13/02/2024	Abrogée par la 2024_033
DEC2024_021	13/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE ESTIVAL DE L'ECOLE DE DANSE MUNICIPALE
DEC2024_022	13/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DPV POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY
DEC2024_023	13/02/2024	Abrogée par la 2024_036
DEC2024_024	14/02/2024	DECISION PORTANT DÉCISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION POUR L'ANIMATION ET LA TENUE DE L'ATELIER COUTURE AU 180 BOULEVARD DE L'EUROPE, LE SUIVI DE LA CRÉATION DES COSTUMES DU SPECTACLE SON ET LUMIÈRE 2024 - LA GESTION DES ESSAYAGES, LE SUIVI LORS DES REPETITIONS ET TESTS EN COSTUMES ET LORS DES REPRESENTATIONS 2024.
DEC2024_025	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE AVANT DEMOLITION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE SIS 3 AVENUE MONTGOLFIER A MONTFERMEIL
DEC2024_026	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE POUR LE VEHICULE KANGOO FD-381-LM AVEC LA SOCIETE DIAC LOCATION
DEC2024_027	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR L'ACCORD DES PIANOS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_028	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE CHAUDIERES MURALES GAZ DE DIVERSES MARQUES AVEC LA SOCIETE NOUVELLE PEINY
DEC2024_029	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DANS LES BATIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE ANNEE 2024

DEC2024_030	14/02/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN DEVIS VALANT CONTRAT DE RAMONAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUDIERES SUR SOCLE AVEC L'ENTREPRISE LELAY
DEC2024_031	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION POUR LE FILM "WHEN WE WERE KINGS" AVEC L'ENTREPRISE SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE LE 23 FEVRIER 2024
DEC2024_032	14/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE DU RELAIS PETITE ENFANCE SITUE AU 64 RUE HENRI BARBUSSE
DEC2024_033	14/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE COUR OASIS AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD
DEC2024_034	14/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF EUROPEEN "INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE" POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN TIERS-LIEU NUMERIQUE
DEC2024_035	14/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE
DEC2024_036	15/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD
DEC2024_037	19/02/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIM 2024 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE
DEC2024_038	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA VERIFICATION ANNUELLE DES RADIANTS GAZ DANS LES BATIMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_039	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA VERIFICATION PERIODIQUE ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS CLIMATIQUES DANS DIVERS BATIMENTS DE LA COMMUNE DE MONTFERMEIL
DEC2024_040	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE ET LA DEAMBULATION CIRQUE "JEUX OLYMPIQUES" AVEC LA COMPAGNIE AMAYA LE 16 FEVRIER 2024
DEC2024_041	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA RECONDUCTION D'UNE CONVENTION DE MIS A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE HENRI BARBUSSE CADASTREE C931 ET APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU PROFIT DE LA SCCV LP PROMOTION SYLVA
DEC2024_042	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA RECONDUCTION D'UNE CONVENTION DE MIS A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE HENRI BARBUSSE CADASTREE C931 ET APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU PROFIT DE LA SCCV HERNANI

DEC2024_043	19/02/2024	DECISION PORTANT SUR L'ETABLISSEMENT D'UN BAIL CIVIL, A TITRE ONEREUX ET D'UNE DUREE DE TROIS ANS, D'UN BIEN COMMUNAL APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE SITUÉ 6 IMPASSE DES GAZELLES A MONTFERMEIL
DEC2024_044	20/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ RELATIF A LA RESTAURATION DU MOULIN DU SEMPIN
DEC2024_045	20/02/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A L'OUVERTURE, LA FERMETURE, L'INSTALLATION, LA DESINSTALLATION ET LE NETTOYAGE DES MARCHES FORAINS
DEC2024_046	28/02/2024	DECISION PORTANT RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) POUR L'ANNEE 2024
DEC2024_047	07/03/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION DE STORES EXTERIEURS ET DE RIDEAUX OCCULTANTS POUR QUATRE ECOLES
DEC2024_048	07/03/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE – LOT N°1 "DOMMAGES AUX BIENS"
DEC2024_049	08/03/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU MOULIN

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

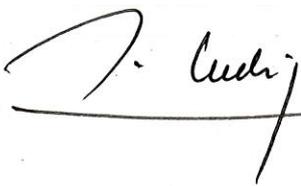
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Serge CADIO**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**





Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 25/03/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 25/03/2024  
Montfermeil, le 25/03/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

